

CHAP. 2

REPÉRER une situation de handicap

Les situations de handicap peuvent être identifiées en amont de la formation et tout au long du parcours. S'il est quasiment impossible de "tout anticiper", la structure se doit d'évaluer toutes les mises en situation susceptibles de représenter un écueil au bon déroulé des apprentissages (attendus pédagogiques, modalités de travail, mises en pratiques...).

2.1 Adapter les outils et supports de communication

Penser à ajouter une mention systématique sur les dossiers d'inscription (TEP, formations) et sur la présentation des fiches formation telles que « Aménagement des épreuves/candidat en situation de handicap ».



Vérifier l'accessibilité numérique d'un site internet est fortement recommandé. Il en est de même pour tous les supports de communication.

Toutes les démarches engagées par l'organisme devront en effet être valorisées en termes de communication: outre le site internet, plaquettes d'information, logiciels d'inscriptions en ligne... de façon à communiquer au mieux auprès des publics concernés, mais aussi faciliter le repérage d'une situation de handicap dès l'amont de l'entrée en formation.



Bonnes pratiques

Le site internet

[Le CREPS Centre Val de Loire](#)

[Le CREPS AURA](#)

[Le CREPS AURA avec une entrée par diplôme](#)

Les plaquettes de formation

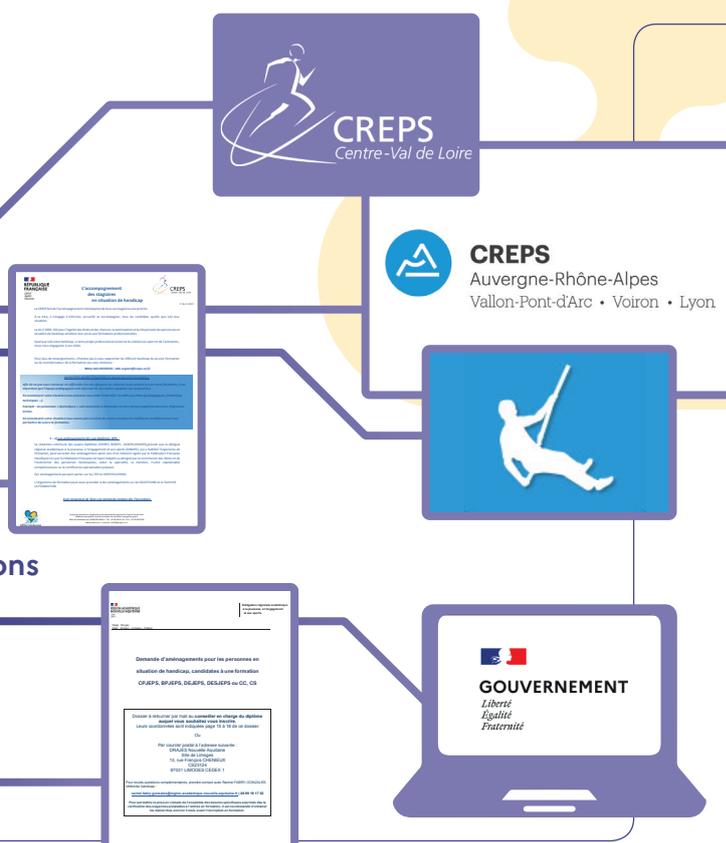
[Le CREPS Centre Val de Loire](#)

Les logiciels d'inscription en ligne aux formations

[Les règles d'accessibilité fixées aux services de l'Etat](#)

La fiche de demande d'aménagement peut être dématérialisée

[La DRAJES Nouvelle-Aquitaine](#)



2.2 Être vigilant à toutes les étapes du parcours

Les situations de handicap peuvent être identifiées en amont de la formation, mais la vigilance est requise tout au long du parcours complet du stagiaire. En effet, ce dernier ne signale pas toujours une reconnaissance de handicap ou des difficultés de santé au premier contact et les aménagements peuvent intervenir, sous certaines conditions, à n'importe quelle étape de son parcours.



Il peut arriver que l'organisme de formation, malgré les actions de communication effectuées en lien avec la possibilité d'aménagement du parcours de formation, repère un stagiaire en situation de handicap bien après l'entrée en formation ou au moment des épreuves certificatives.



Si les délais d'instruction le permettent, un candidat peut formuler une demande d'aménagement de formation/d'épreuve certificative en cours de formation et les aménagements peuvent être mobilisés tout au long du parcours de formation en fonction des besoins repérés en Organisme de Formation ou sur le lieu d'alternance, en lien avec le référent de la DRAJES dont la structure dépend.

Par ailleurs, toute personne peut solliciter des aménagements d'épreuves/formation en raison de son handicap, sans avoir à faire l'objet d'une reconnaissance officielle préalable. Cependant la transmission de celle-ci reste recommandée, car elle légitime la démarche du candidat et facilite l'accès à certaines aides ou assistances techniques, humaines et/ou financières, quel que soit son statut dans la formation (apprenti, étudiant via parcours sup, formation continue...).

Dénis et non-dits

Dans les faits, ce qui est souvent repéré est l'expression d'une déficience chez la personne (difficulté à entendre, à comprendre...). Or il est important de se rappeler que selon la mise en situation proposée, l'expression de la déficience peut être invisible. Elle peut ne pas être « dite », ou au

contraire être amplifiée (exemple d'une personne bègue qui ne rencontre pas de difficultés dans l'activité physique mais qui se retrouve en grande difficulté face à un jury final). Ces cas se rapportent parfois à des situations de déni ou de crainte de stigmatisation.

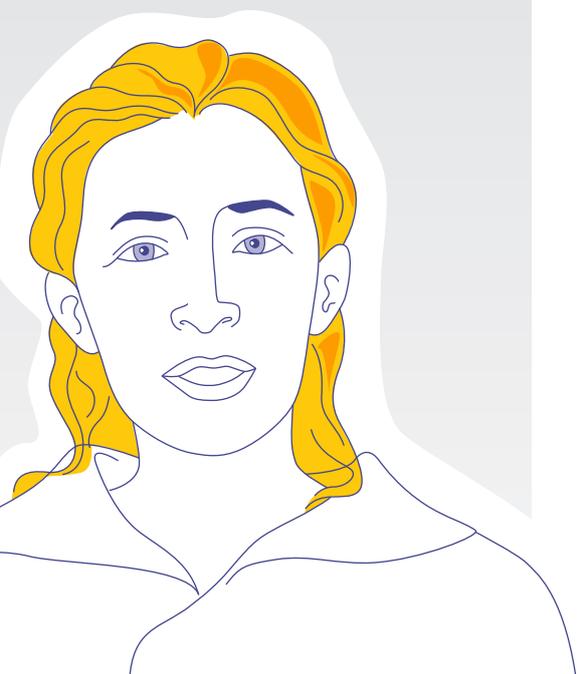
Postures, outils et méthodes

Repérer une situation de handicap passe par une attention portée à des approches complémentaires destinées à inciter la personne concernée à signaler une difficulté ou à être repérée dès les premiers contacts. En voici la liste non exhaustive :

- Déployer des qualités d'écoute et de questionnement.
- Être attentif aux mises en "situation" qui par nature évoluent en permanence tout au long du parcours de formation.
- Veiller à ajuster la proposition de solutions à l'analyse des besoins singuliers de la personne dans un contexte précis d'activité ou de participation.

Les troubles dys est un terme générique pour parler de dyslexie, dyspraxie dysorthographe etc...

Ça va générer des troubles, des déficits, des problèmes de coordination, de mémoire... qui peuvent décourager des candidats qui n'iront pas jusqu'au bout de la formation. Comment les accompagner? Déjà il faut être à l'écoute des stagiaires et s'adapter à la demande de chacun. Ensuite certains aménagements peuvent se concrétiser par l'utilisation d'outils informatiques facilitant la prise de notes. On peut jouer sur les couleurs, sur les polices de caractères, simplifier des documents, utiliser une souris scan.



Flavie GIRARDET,
Référente handicap et formatrice
(CREPS AURA site Vallon Pont d'Arc)



Valentine NORÉ,
Référente handicap et formatrice
(CREPS AURA site de Lyon)

Point de méthode

- Demander aux assistant-es administratifs/ves d'alerter les services pédagogiques dès qu'un candidat fait mention d'une situation de handicap au moment d'une prise de contact ou d'une inscription.
- Utiliser des outils de détection des troubles DYS lors des tests d'entrée en formation.
- Intégrer un questionnaire spécifique dans les entretiens individuels de début de formation.
- Faire des points réguliers avec l'ensemble des coordonnateurs de formation afin de voir si certaines situations les questionnent et nécessitent un entretien entre le référent handicap et le stagiaire.
- Mobiliser le réseau des référents handicap de votre territoire pour partager des outils, s'inspirer d'autres pratiques.



Bonnes pratiques

Fiche d'évaluation troubles DYS

Réseau des Référents handicap Agefiph.



Les Tests d'Exigences Préalables (TEP) sont obligatoires pour rentrer en formation. Ce sont des épreuves physiques mais il peut y avoir des aménagements.

Si le candidat est en situation de handicap, sur un Luc Léger en BPJEPS AGFF pour un candidat en situation de handicap qui connaît une insuffisance respiratoire, un aménagement peut être délivré en baissant un pallier. Cela peut être aussi un allègement de charges sur un squat ou un développé couché.

Ça peut être aussi se concrétiser par une traduction en langue des signes pour des sourds ou malentendants, et un accompagnateur-guide pour les déficients visuels.

